FONDS DE SOLIDARITÉ DES GROUPES POPULAIRES

40e anniversaire 1974-2014

Participez au

Combat des chefs solidaires

Sous la présidence d'honneur du Chef Jean Soulard

– Règlements officiels 2013 –

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 OCTOBRE 2013

1. Organisation

Le Fonds de solidarité des groupes populaires organise une activité de financement sur le thème de la cuisine le 4 décembre 2013 à l'Hôtel Pur intitulée *Le Combat des chefs solidaires*.

1) Nous mettrons à la disposition de votre équipe un nombre limité d'ingrédients (légumes, bouillon, épices) qui font souvent partie du quotidien des personnes les plus démunies. Vous devrez cuisiner une soupe avant la fin du chronomètre et votre création d'équipe sera jugée par le Chef Jean Soulard, président d'honneur du *Combat des chefs solidaires*. Chaque équipe aura droit à une épice de son choix, son épice « secrète ».

2) Le public présent lors de l'activité sera également invité à goûter votre soupe, et un prix du public sera décerné.

2. Participants

1) Cette activité de financement est ouverte à toute personne souhaitant former une équipe de trois personnes. Il est permis aux équipes de participer à la campagne de financement 2013 au nom de leur employeur.

2) Chaque équipe du *Combat des chefs solidaires* doit recueillir la somme de 3 000 $ pour couvrir les frais d'inscription et respecter la date limite d'inscription fixée au 31 octobre 2013.

    a. De ce montant, 1 000 $ seront attribués aux fins de promotions et votre organisme (ou les personnes inscrites) recevra un reçu de charité totalisant 2 000 $.

3. Principes de l'opération

1) Cette activité-bénéfice se veut généreuse et en contact direct avec la communauté afin de répondre aux aspirations profondément humaines et sociales qui nous tiennent tous à cœur.

2) Nous privilégions la participation d'organismes ou d'entreprises partageant les valeurs sociales propres à la fondation. De ce fait, le Fonds de solidarité des groupes populaires se garde un droit de regard sur les organismes ou compagnies participant à l'événement.

4. Droits de la personnalité

Des photos, des films, des articles de presse ou autres documents promotionnels sont susceptibles d'être réalisés. Chaque participant devra signer une cession de droit à l'image.

5. Responsabilités

Le Fonds de solidarité des groupes populaires ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération à tout moment si les circonstances l'exigent.

6. Applications des règlements

La participation à cette opération implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière des présents règlements et des modalités de déroulement de l'opération. Les règlements sont consultables gratuitement au www.fsgpq.org/Chefs.

Informations :
Luis Dion-Dussault
fsgpq@bellnet.ca
418 803-6039
301 Carillon, Québec (Qc), G1K 5B3
No d'organisme de bienfaisance : 118926369 RR 0001